

## **DOSSIER DE DEMANDE D'AGREMENT POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE COURTIER EN PUBLICITE :**

1. Une demande d'accréditation adressée au Président de l'organe en charge de la communication publicitaire ;
2. La copie originale du registre de commerce ;
3. L'attestation de régularité de situation fiscale (non exonéré) ou la déclaration fiscale d'existence pour la personne débutant dans l'année en cours ;
4. Une photo d'identité ;
5. Le (s) contrat (s) de courtage légalisé avec les régies publicitaires ;
6. Le curriculum-vitae de la personne physique ;
7. La copie légalisée du diplôme :  
  
BAC+2 minimum en communication ou commerce ou marketing ou publicité  
ou Sciences Economiques ou de Gestion ;
8. Le (s) certificats de travail justifiant deux (02) années d'expérience professionnelle en qualité de commercial au sein d'une société de publicité ou entreprise de renom ;
9. Le casier judiciaire de la personne physique datant de moins de six (06) mois ;
10. Le reçu de paiement des frais d'agrément.